

Commune de Saint-Gervasy

Modification n°2 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

*Le Conseil Municipal a engagé par délibération du 5 février 2026 une procédure de modification n°2 simplifiée du PLU. La procédure vise à autoriser des installations agrivoltaiques dans le règlement de la zone agricole, article A-2. Tel que défini par cette délibération, le dossier est mis à disposition du public conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, **du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2026 inclus**. Le dossier est consultable **en mairie** et sur le site internet <https://mairie-saint-gervasy.com/>. Toute personne intéressée peut consigner ses observations sur le registre dédié disponible à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et le mardi de 8h00 à 16h00. Le public peut également adresser un courrier à Mairie de Saint-Gervasy 1 avenue Georges Taillefer - 30320 Saint Gervasy.*

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan au Conseil Municipal, qui délibérera et approuvera le projet de modification n°2 simplifiée du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

